

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	27	27

DATE DE LA CONVOCATION
29/09/2020

DELIBERATION N°
08/05.10.2020

**L'an deux mille vingt
et le cinq octobre**Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE « L'ESPACE REUNION » – 83340 LE LUC** sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Président.**Étaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DECANIS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUIET-LEMAITRE M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BONGIORNO M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO Mme FERRARO M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
SECERATARIAT TECHNIQUE**Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT** :

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1;

CONSIDERANT que dans le cadre de la réorganisation des services ayant fait l'objet d'une modification de l'organigramme présenté en comité technique en date du 02 juillet 2020, le service sensibilisation et le service communication du SIVED NG ont été fusionnés permettant le redéploiement d'un poste, initialement affecté au service sensibilisation, au service de la Direction Technique afin de mettre en place un Secrétariat de Direction Technique.

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 02 novembre 2020 au 31 octobre 2021 inclus.

DECIDE que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

DECIDE que cet agent assurera des fonctions de Secrétaire de Direction Technique à temps complet à hauteur de 35h00 minutes hebdomadaires annualisées. Il devra justifier d'un niveau scolaire de niveau BAC avec une expérience significative en matière de secrétariat.

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier indice de la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif. L'agent est éligible au RIFSEEP.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

André GUIOL

